



Une **gestion responsable** marquée par de multiples défis

Dans un contexte plus qu'incertain tant au niveau national que métropolitain, le conseil municipal d'Andrézieux-Bouthéon a adopté, en décembre dernier, son budget pour l'année 2026. Un budget responsable de fin de mandature, qui s'inscrit dans la continuité d'une gestion exigeante et rigoureuse qui reflète une situation financière saine. Il parvient notamment à maintenir une fiscalité stable et des tarifs attractifs pour les Andréziens-Bouthéonnais afin de préserver l'accès aux services de proximité du plus grand nombre.

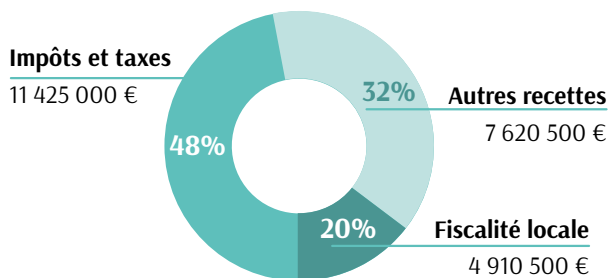


Le budget à la loupe !

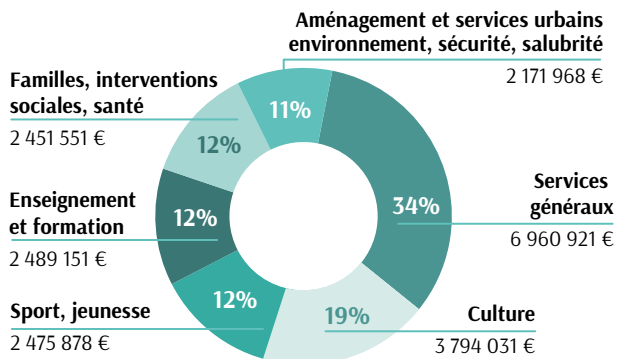
Section fonctionnement

Total : 23 956 000 €

Recettes



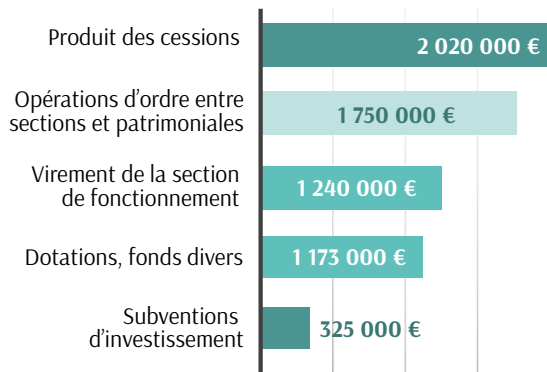
Dépenses par fonction



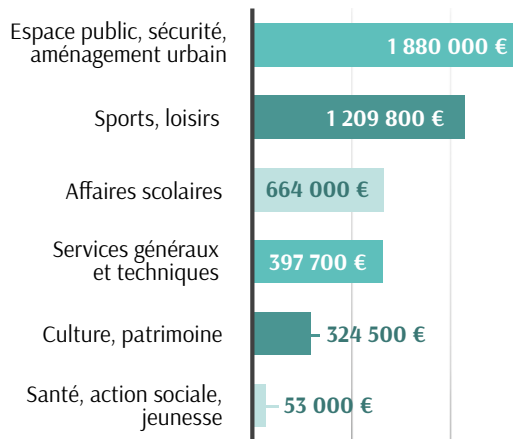
Section investissement

Total : 6 508 000 €

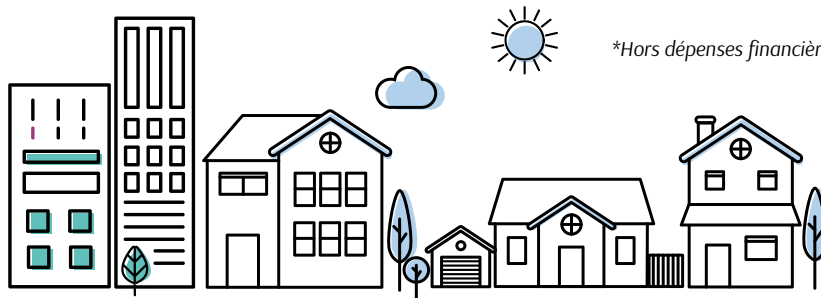
Recettes



Dépenses*



*Hors dépenses financières et dépenses d'ordre



Deux questions à Marc Monteux, premier adjoint en charge de l'administration générale

L'Envol mag : Quelles sont les grandes lignes de ce budget 2026, voté dans un contexte particulier ?

Le budget 2026 est un budget de transition voté dans un contexte politico-financier très incertain, aussi bien au niveau national que métropolitain. Il marque la fin des opérations de ce mandat. Nous avons choisi de ne pas lancer de nouveaux projets majeurs afin de laisser une véritable marge de manœuvre financière à la future équipe municipale. C'est un budget responsable, prudent, qui s'efforce de tenir compte du fait que nos partenaires institutionnels – le département, la Région, ou encore Saint-Étienne Métropole – disposent de moins en moins de ressources. Malgré ce contexte très défavorable, nous avons fait le choix de maintenir un haut niveau de services et d'équipements pour les habitants, tout en continuant à soutenir fortement notre tissu associatif. Les taux de fiscalité restent parmi les plus bas du département, et nous conserverons en 2026 des tarifs attractifs pour garantir l'accès de tous aux services de proximité.

Au regard de cette conjoncture délicate, comment qualifieriez-vous aujourd'hui la situation financière d'Andrézieux-Bouthéon ?

En 2026, nous devrions subir un prélèvement global de plus de 648 000 € sur nos recettes lié à la contribution au redressement des finances publiques et au doublement prévisionnel du Dilico¹. Pour donner un ordre de grandeur, cela représente l'équivalent de tout notre budget dédié à la sécurité et à la tranquillité publique ! Ces contraintes risquent, malheureusement, de peser durablement sur les collectivités, mais aussi sur les ménages et les entreprises. Malgré cette mise à contribution accrue de notre collectivité dans le cadre du redressement des finances publiques, la situation financière de la Ville reste saine. L'endettement par habitant est de 357 €, bien en dessous des moyennes départementale (658 €) et nationale (803 €). Depuis 2020, nous avons d'ailleurs réduit notre dette de 4,25 M € à 3,03 M €. Par ailleurs, même si nous parvenons à stabiliser nos dépenses d'énergie, celles-ci restent très élevées : 1 600 000 € en 2026, contre 872 000 € en 2021. Malgré tout, grâce à une gestion rigoureuse, nous parvenons à dégager une épargne suffisante pour poursuivre nos investissements.

" C'est un budget responsable et prudent, qui s'efforce de tenir compte du fait que nos partenaires institutionnels disposent de moins en moins de ressources. "



Dilico¹, DGF, quesaco ?

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est une aide accordée par l'État selon les caractéristiques de la collectivité. Compte-tenu de son potentiel fiscal élevé, Andrézieux-Bouthéon ne perçoit aucune DGF. À l'inverse, depuis 1997, elle est la seule commune de la Loire à être soumise à prélèvement et à devoir verser 197 000 € au titre du redressement des finances publiques de l'État. En parallèle, depuis 2025, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon est soumise également au dispositif de lissage conjoncturel (ou Dilico). Pour l'année 2026, le montant du Dilico devrait être porté à 458 000 €, soit près du double qu'en 2025.

1. Dilico : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (prélèvement obligatoire des collectivités au redressement des finances publiques).

Les grandes lignes à retenir

2026 : un budget de continuité

Malgré une prudence et modération dans sa gestion générale, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon réussit à maintenir un haut niveau de services au profit des Andréziens-Bouthéonnais. Le budget 2026 confirme les efforts de gestion mis en œuvre pour optimiser les ressources municipales et réduire les dépenses.




Maintien de la fiscalité

Pour maintenir ses recettes, une collectivité a principalement deux leviers : agir sur sa fiscalité en relevant ses taux d'imposition ou réduire sensiblement ses dépenses.

L'équipe municipale a choisi de ne pas recourir au levier fiscal et de maintenir les taux actuels des taxes directes locales, adoptés en session exceptionnelle en avril 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,09 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,02 %.

Le produit annuel des impôts et taxes constitue une recette de l'ordre de 4 100 000 € (fiscalité directe). La fiscalité actuelle fait figurer Andrézieux-Bouthéon parmi les communes affichant les taux les plus bas du département. Le taux de taxe foncière 2026 est équivalent au taux appliqué en 2017.



Une tarification attractive

Ville solidaire, Andrézieux-Bouthéon est très attentive à ce que ses services de proximité demeurent accessibles à tous. Pour cela, les ressources financières de ses habitants ne doivent pas être un frein. Elle veille donc tout

particulièrement à conserver une tarification attractive et raisonnable. Eu égard à sa taille, la commune dispose de nombreux équipements offrant un niveau de service élevé, voire hors-norme, à la population. Sa politique tarifaire intègre notamment une différenciation entre les résidents et les non-résidents.



Un soutien aux associations et clubs

Dans la continuité des précédents budgets, la Ville maintient son soutien aux associations et clubs. Pour l'année 2026, le montant total des subventions s'élève à 1 211 322 €.



Une maîtrise des charges de personnel

La collectivité poursuit une gestion raisonnée de ses charges de fonctionnement. Elle veille notamment à contenir sa masse salariale, un poste de dépenses important. La Ville d'Andrézieux-Bouthéon dispose d'un nombre particulièrement élevé d'équipements municipaux au regard de sa strate démographique, tels que le Château de Bouthéon, le Conservatoire ou encore le Théâtre du Parc. Ces équipements, qui

participent pleinement à l'attractivité et au dynamisme culturel du territoire, génèrent toutefois des charges de fonctionnement importantes, notamment en matière de personnel.



Forte capacité de désendettement

La Ville a une dette particulièrement faible, entièrement sécurisée, dont le taux moyen est de 0,76 %. L'encours de la dette par habitant est donc faible au regard des indicateurs au niveau national pour des communes de la même strate. La Ville maintient un niveau significatif d'épargne brute afin de préserver sa capacité à réaliser les investissements structurants nécessaires sur le long terme, et donc générer des économies de fonctionnement, notamment sur le volet des dépenses énergétiques.



Accompagnement des plus vulnérables

Au titre de l'année 2026 et afin de soutenir l'action du Centre communal d'action sociale en faveur des seniors et des plus démunis, une subvention d'équilibre au CCAS de 310 000 € a été adoptée.

L'investissement en 2026

Pour 2026, la priorité est donnée aux actions et investissements responsables, favorisant la sobriété énergétique, la mise aux normes du patrimoine communal et la réduction des charges de fonctionnement. Les autres programmes structurants, déjà engagés, se poursuivent. Ces dépenses sont nécessaires à l'entretien et au développement du patrimoine andrézien-bouthéonnais, ainsi qu'au soutien de l'attractivité de la commune.



1



2

6,5 M € sont consacrés à l'investissement dont 4,5 M € pour les dépenses d'équipements.

Les programmes pluriannuels d'investissement s'élèvent à 2 094 800 €, marqués notamment par :

- Des travaux de reprise d'étanchéité de bâtiments sont prévus sur les gymnases du lycée, le gymnase Lacoste, etc. à hauteur de 700 000 €, en continuité des actions déjà engagées sur l'amélioration du patrimoine communal bâti.

- Dans le cadre du réaménagement des groupes scolaires, des travaux marquant l'achèvement du programme de rénovation de l'ensemble scolaire Louis Pasteur sont programmés. Ils s'élèvent à 344 800 € pour la partie bâtiments, auxquels s'ajoutent 450 000 € pour la réfection de la cour d'école. (2)

- Afin d'améliorer la performance énergétique de certains équipements municipaux, des travaux de modernisation et d'amélioration des chaufferies sont également prévus. Ils concerneront principalement, en 2026, les gymnases du lycée et Lacoste, pour un montant de 200 000 €.

- Engagée dans la réhabilitation du parc de loisirs des bords de Loire, la Ville poursuit les aménagements sur ce site. Une enveloppe de 200 000 € est prévue, notamment en vue d'accueillir l'installation d'une guinguette sur la période estivale. (5)

Les autres dépenses s'élèvent à 2 434 200 €, marqués notamment par :

- La ZAC des Terrasses, dont les opérations sont conduites depuis plusieurs années par Novim, fera l'objet de travaux de réfection de chaussée et d'entretien de la voirie. Ces aménagements concernent la rue Barthélémy Thimonnier, pour une enveloppe de 800 000 €. (1)

- Le programme de réfection et d'aménagement des axes de circulation se poursuit, avec des fonds de concours à hauteur de 390 000 € destinés au financement d'opérations de voirie et d'entretien de l'espace public.

- Un montant de 250 000 € est inscrit au budget 2026 afin de permettre l'acquisition de véhicules et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

- Dans le cadre de la relocalisation de certaines structures associatives actuellement hébergées au Forum, une enveloppe de 200 000 € est prévue pour l'aménagement de nouveaux locaux au sein de l'ancienne gendarmerie, destinés à accueillir un futur centre d'accompagnement à l'emploi. (3)

- Afin d'anticiper le financement des opérations à venir sur l'ancienne friche du Parc des Forges, une somme de 1 000 000 € sera versée au budget annexe. Elle permettra de financer les aménagements prévus dès 2026 et d'anticiper les besoins financiers des années suivantes. (4)



3



4



5